



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 6 avril 2023-

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 16

Procurations : 6

Absents : 7

Votants : 22

Date de convocation : 31/03/2023

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
12/04/2023**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BESOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Olivier CHAPRON, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Vincent SOUBIRON.

Excusés avec procurations : Dominique ALM à Malika BENSOUICI, Raphaël RIGACCI à Didier ZERBIB, Orlane LABAT à Magali PATINET, Morgane CARRA à Magalie GRANDSIMON, Valentin DE MUER à Philippe STREMLER, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP.

Absents : Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE

Secrétaire : Elodie ALBA

N° DEL/2023-2-4

OBJET :

Attribution d'une subvention à l'association hôpital sourire (recettes du concert caritatif du 26 mars organisé par le service culturel

Rapporteur :
Marie-Ange KOFFEL,
Maire-adjointe

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle la Mairie propose habituellement des spectacles auxquels le public peut assister gratuitement, mais que dans un but caritatif un spectacle a été proposée le 26 mars au profit de l'association hôpital sourire, qui a pour mission d'aider les patients les plus fragiles, dont notamment les enfants, les mamans et les aînés, à mieux combattre la maladie et à éviter la rupture brutale avec la vie familiale durant leur séjour à l'hôpital.

Il a été vendu 171 places payantes au prix de 10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

⇒ D'attribuer une subvention de 1 710 € à l'association hôpital sourire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.

Le Maire
Jérôme BOUTELOUP



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 031-213105471-20230406-DEL2023_2_4-DE